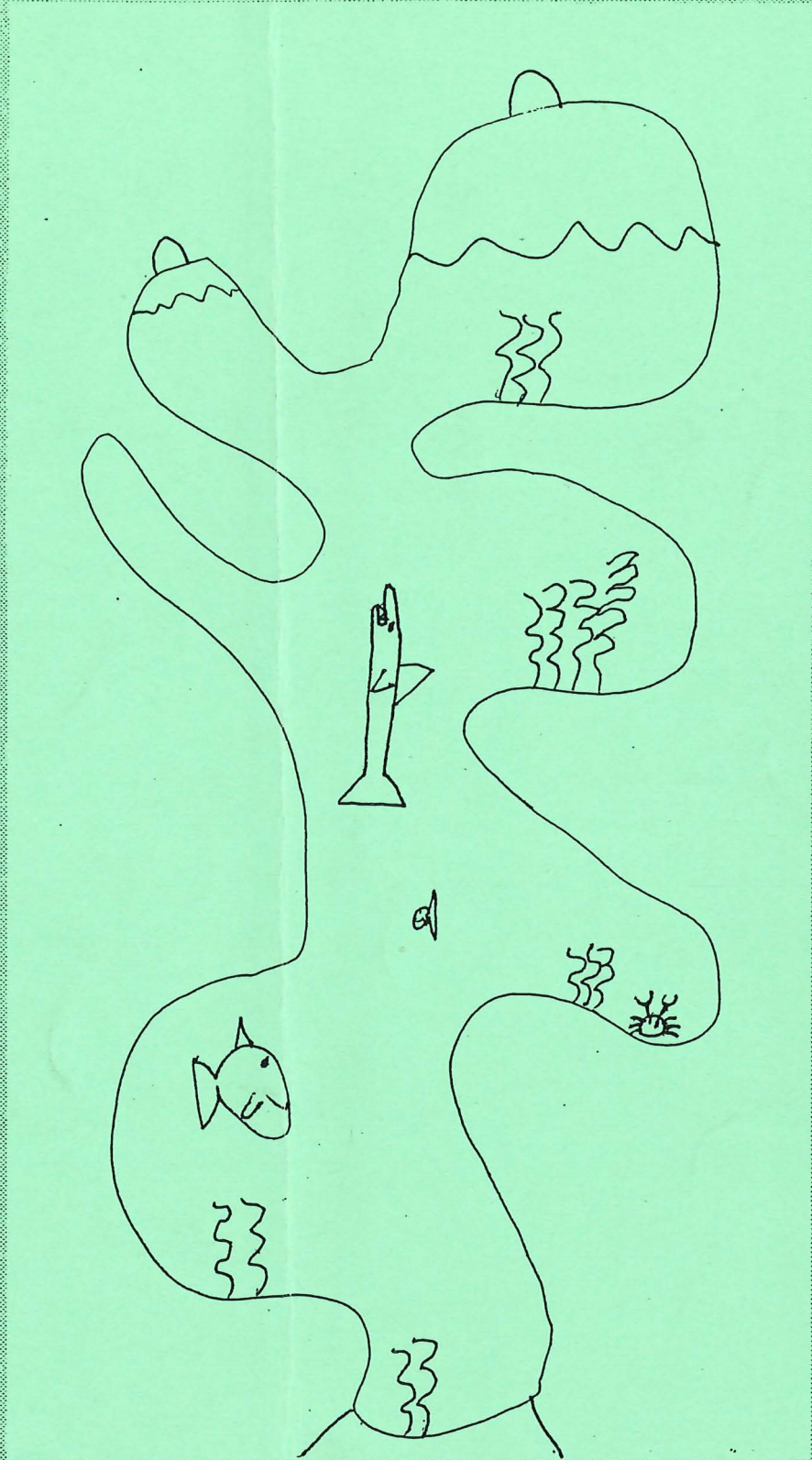


# CHANTIERS 44



**n° 102 Mars 1997**

Bulletin d'informations et de confrontations pédagogiques  
réalisé par l'Institut Départemental de l'École Moderne - Pédagogie Freinet

Périodique trimestriel - Responsable publication : Jean Le Gal

# Sommaire

- 2 *Liberté, Egalité, Fraternité*  
**J.B. Clément**
- 3 *Chaud effroi ou froid et chaud*  
**J. Gibert**
- 4 *Évitez l'épreuve de force*  
**C. Freinet**
- 6 *Pour un exercice de la citoyenneté à l'école: les conseils d'enfants*  
**J. Le Gal**
- 14 *PAROLES D'ENFANTS ... à propos de leur travail*  
**F. Le Ménahèze**
- 20 *Comment démarrer le texte libre ?*  
**P. Robo**
- 29 *Publications et stages*
- 31 *Fiche d'inscription pour les Journées d'études de Biarritz*

# *Liberté, Egalité, Fraternité*

Liberté Egalité Fraternité

Lorsque nous sapons par ses bases

Votre édifice mal d'aplomb,

Vous nous répondez par du plomb

Ou vous nous alignez des phrases.

En attendant cher est le pain,

Longs la misère et le chômage,

Hier, en cherchant de l'ouvrage,

Hier un homme est mort de faim!

Liberté Egalité Fraternité

Pour qui s'en va l'estomac vide

Ayant chez lui femme et marmots,

On peut traduire ces trois mots :

Chômage, Misère, Suicide.

Les mots ne donnent pas de pain,

Car nous voyons dans la grand'ville

De vieux travailleurs sans asile

Et des enfants mourir de faim

Liberté Egalité Fraternité

Hommes libres nous voulons être,

Mais il nous faut l'égalité,

Nous voulons la fraternité,

Mais il ne faut "ni Dieu ni Maître",

Moins de phrases et plus de pain,

Et surtout moins de politique,

Car nous disons qu'en République

On ne doit pas mourir de faim."

(écrit par Jean-Baptiste CLEMENT au siècle dernier...)

# Chaud effroi ou froid et chaud

A entendre les discours des chercheurs, des innovateurs, des mouvements pédagogiques (et donc de l'ICEM) mais aussi des responsables institutionnels de l'éducation, nous sommes tous porteurs d'un principe d'espérance, d'une utopie généreuse (certainement nécessaire) qui anticipe un XXI<sup>e</sup> siècle qui verra l'avènement d'une société cognitive permettant à chacun de s'épanouir.

Ce formidable élan humaniste qui voit dans la recherche en sciences humaines, en éducation et dans les nouvelles technologies de communication des espoirs pour faire évoluer le système éducatif (et social par conséquence) n'arrive pas à dissiper le doute qui m'envahit.

**Si le problème du XXI<sup>e</sup> siècle est celui de l'accession de tous au capital culturel, à la pensée distanciée, à l'universalité, comment une société cognitive humaniste peut-elle se construire sur et dans une culture capitaliste, dans laquelle la transmission du savoir se fait massivement sous le mode de l'autoritarisme.**

L'avènement de la "société cognitive" va-t-elle favoriser l'émergence d'une nouvelle bourgeoisie (chercheurs, formateurs, formateurs de formateurs, déten-

teurs de l'information et de ses moyens de diffusion) pour laquelle les savoirs deviendront des marchandises susceptibles d'échanges, sources de hiérarchie sociale et économique ? Et si le consensus idéaliste qui lie actuellement les progressistes autour du paradigme de cette société cognitive n'était qu'un leurre permettant de perpétuer, inconsciemment, à l'occasion de la prétendue révolution que constitue l'avènement de cette société cognitive, les logiques de domination et de pouvoirs qui régissent les rapports sociaux ?

Comme dit Tancrède, le héros du "Guépard" de Visconti : "Il faut que tout change pour que rien ne change." Fin du doute négatif. Début du doute positif.

**Et si notre petite association, avec ses imperfections, ses conflits, ses insuffisances, ses expériences, constituait (parmi d'autres d'ailleurs) un territoire de liberté dans lequel les mots "parité" et "échange" conservent encore un sens ? Après tout, rien n'est joué et tout reste encore possible.**

Jany Gibert, paru dans le journal du congrès de l'ICEM, Valbonne, Août 1996

# Evitez l'épreuve de force

**L'éducation scolaire a toujours été une épreuve de force.**

On dit que les gendarmes voient un délinquant en puissance dans toute personne qu'ils approchent. Les pédagogues voient d'abord en l'enfant l'ennemi qui les dominera s'ils ne le dominent.

Et ma foi, comme nous avons tous été formés à cette épreuve de force, nous la supposons naturelle et inévitable. D'ailleurs n'est-elle pas officielle, et les règlements qui excluent les châtiments corporels n'autorisent-ils pas une variété infinie de pratiques disciplinaires dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils ne rehaussent pas notre prestige et que nous n'en sommes pas fiers ?

Nous ne prétendons pas que la discipline ne soit pas une nécessité, surtout dans les classes surchargées de plus en plus nombreuses, hélas ! Nous posons seulement la question : l'épreuve de force en éducation est-elle une solution valable, ou même seulement acceptable ? Ou bien est-elle regrettable, donc à remplacer le plus tôt possible ?...

Par quelle discipline ?

**Sachez bien d'abord que si vous engagez l'épreuve de force avec les enfants, vous avez perdu d'avance.**

Vous sauverez la face et obtiendrez le silence et l'obéissance, à condition encore de rester sans cesse sous vos gardes pour éviter les pieds de nez et les crocs-en-jambe. En profondeur, vous n'aurez fait aucun travail constructif

parce que, au mieux, vous aurez seulement donné des habitudes de passivité et de servitude, toujours doublées d'hypocrisie et de rancœur. L'enfant y échappe heureusement, par toutes les ressources de sa vie débordante et par son habileté à franchir les obstacles qu'il rencontre sur sa route.

Je n'exagère pas. Vous n'avez qu'à puiser, tous, comme je le fais, dans les souvenirs loyaux et sincères de l'école que vous avez subie. Et vous étiez les têtes de classe !

Non, l'épreuve de force ne saurait être qu'un pis-aller. Et il est à plaindre l'éducateur qui est condamné à y faire face pendant les quarante ans de sa carrière.

**Nous entrevoyons heureusement une solution : la discipline coopérative du travail.**

Avez-vous remarqué combien vos enfants, en famille ou à l'école, sont sages et faciles à supporter quand ils sont occupés, en totalité, à une activité qui les passionne ? Le problème de la discipline ne se pose plus : il suffit d'organiser le travail enthousiasmant.

Regardez des enfants composer ou imprimer leur texte journalier, décorer leur classe, faire de la poterie, terminer leur plan de travail, faire des découpages ou des montages électriques. Vous sentez bien alors comment et combien la notion de discipline change de sens. Il y aura peut-être encore du désordre excessif, trop de bruit, de petites batailles. Elles ont toujours une cause technique : un

appareil ne fonctionne pas, ou bien on a mis trop d'encre, il manque telle ou telle pièce. Plus souvent encore, mal entraînés à notre nouveau rôle d'aide technique, nous manquons de fiches de travail et de modes d'emploi. Nous assistons au désordre accidentel de l'atelier qui n'est pas encore suffisamment organisé. Mais les réussites dont nous nous enorgueillissons nous prouvent que dans nos

classes, l'épreuve de force est désormais dépassée.

**Nous accédons à la discipline démocratique, celle qui prépare l'enfant à forger la société démocratique qui sera ce qu'il la fera.**

C. Freinet - extrait de "Les dits de Mathieu" in "Oeuvres pédagogiques" tome 2 Ed. Seuil



czack, Freinet... est aujourd'hui en voie de devenir une réalité, puisque la Convention Internationale des Droits de l'Enfant lui reconnaît tous ces droits et libertés.

L'Etat français l'ayant ratifiée, la Convention s'inscrit, dans la hiérarchie des textes juridiques entre la Constitution et les lois. **Le législateur et les autorités administratives ont donc pour obligation d'aménager l'exercice de ces droits et libertés et de faire que l'école s'ouvre au Droit** : les enfants devraient pouvoir y exercer les libertés qui leur sont reconnues.

**Un autre système éducatif, l'école des droits de l'enfant, avec une pédagogie de la liberté et de la responsabilité, des droits et des obligations, devrait se mettre en place.**

Denise Cacheux, dans son rapport d'information sur les droits de l'enfant, à l'Assemblée nationale, en 1990, avait considéré que le droit d'expression, accordé aux enfants par la Convention, pouvait être décomposé en trois points :

- le droit d'exprimer, de parler, de donner son avis ; (1) le droit d'être écouté, d'être cru ;
- le droit de participer au processus de décision et même de prendre seul des décisions.

**Ce qui m'apparaît comme essentiel c'est la PARTICIPATION car elle est le critère fondamental et le support de**

---

(1) L'article 12 de la C.I.D.E. stipule que les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

## **la CITOYENNETE.**

L'éducation à une citoyenneté active et responsable implique que les enfants, à l'école, puissent participer, individuellement et collectivement, aux décisions concernant la vie scolaire et les apprentissages. Ainsi, en exerçant des droits et des libertés, ils feraient l'apprentissage de la responsabilité, des obligations et des limites et donneraient du sens aux règles de vie qui régissent l'école et la société.

Ne pourrions nous pas avancer qu'il existe, aujourd'hui, un réel DROIT DE PARTICIPATION ?

Les 11 et 12 mai 1995, la 4<sup>e</sup> réunion du Comité de coordination du Projet politique de l'enfance sur la participation des enfants à la vie familiale et sociale, au Conseil de l'Europe, a élaboré un avant-projet de recommandation aux Etats membres, dans lequel elle attire leur attention sur :

- le fait que l'information sur le droit de participation devrait être disponible aux enfants ;
- le fait que le droit des enfants à exprimer librement leurs opinions représente une autre condition préalable à leur participation. Les gouvernements devraient donc prendre les mesures appropriées pour que les enfants puissent faire entendre leur voix à toutes les étapes des processus de décision, dans la vie familiale et sociale, que ce soit au niveau national ou local ;
- le fait que l'on tienne compte que les établissements scolaires, garderies d'enfants et institutions pour enfants, devraient être invités à faire en sorte que les enfants puissent exprimer leur avis

sur toutes les affaires les concernant et qu'il en soit effectivement tenu compte dans les décisions prises au niveau de ces établissements ;

- le fait que les gouvernements devraient élaborer un cadre juridique pour la création d'associations regroupant des enfants et les modalités d'adhésion de ces derniers, favorisant ainsi leur droit d'association au sein d'organisations oeuvrant en faveur de leurs intérêts.

Décrétée par le Conseil de l'Europe, la participation est aussi aujourd'hui préconisée par les études officielles concernant l'Education civique, car elle est le moyen pour acquérir, progressivement, l'assurance, la confiance en soi et la compétence, indispensables pour pouvoir s'impliquer dans les décisions et les actions nécessitées par la vie démocratique.

En 1992, le Groupe technique Education civique, du Conseil national des programmes, préconisait, dans son rapport (2) que "chaque enfant ait la possibilité :

- de s'être engagé et avoir tenu ses engagements dans un projet collectif ;

- de participer aux décisions prises collectivement en classe et dans l'école ;

- de discuter du règlement intérieur de l'école ;

- de participer à un débat organisé autour d'un thème d'actualité permettant d'illustrer la défense des droits de l'homme ;

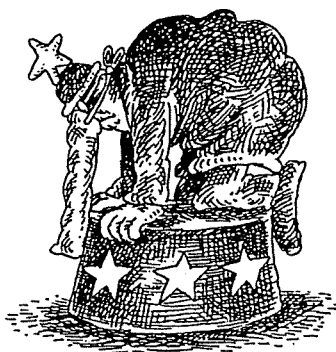
- de participer à un projet collectif de solidarité ;

- de se sentir responsable de son rôle dans l'école..."

Mais pour que les enfants puissent exercer un droit de participation à l'intérieur de l'école, encore faut-il :

- que les enseignants, les parents, et eux-mêmes sachent qu'il existe ;

- que le législateur et les pouvoirs publics adoptent des textes qui aménagent l'exercice des droits et des libertés, dans l'ensemble du système éducatif, comme



(2) L'Education civique aujourd'hui, 1992, Paris, Ministère de l'Education nationale



cela a été fait pour les lycées ; (3)

- que les règlements intérieurs prévoient les modalités de leur mise en oeuvre (en annexe un extrait de ma lettre au ministre et la réponse) ;

- que des lieux de parole, de concertation et de décision soient créés.

Les militants des droits de l'enfant et de nombreux acteurs de l'école n'ont pas attendu les décisions des pouvoirs publics pour agir dans ce sens.

Les Mouvements pédagogiques, dont l'ICEM, ont transformé les coopératives scolaires, créées par l'OCCE, en classes coopératives où les enfants, réunis en CONSEIL, avec l'enseignant, peuvent :

- décider de leurs projets, en organiser la réalisation, se partager les responsabilités, en suivre le déroulement...

- résoudre les problèmes que posent leurs apprentissages : organisation, matériel, outils, entraide, évaluation, espace, temps...

- élaborer les règlements, les règles de vie, les institutions de la classe et réguler les conflits et les infractions.

C'est ainsi que dans ma classe de perfectionnement, nous avons trois types de conseil :

- **le conseil de coopérative**, hebdomadaire, animé par une équipe élue, qui faisait le bilan des activités et des projets, à décision collective (4), organisait

---

(3) Décret n°91-173 du 18 février 1991, relatif aux droits et obligations des élèves dans les établissements publics locaux d'enseignement du second degré.

(4) LE GAL J. Organisation et mémoire des activités dans une expérience d'autogestion, in CHANTIER dans l'enseignement spécial, 78, 1976 (revue de la Commission nationale, enseignement spécial de

l'emploi du temps en fonction des propositions, analysait les dysfonctionnements, les conflits, les infractions à notre règlement et recherchait des solutions ;

- **le conseil - bilan quotidien**, animé par le président de jour, (5) qui permettait de jeter un regard sur le déroulement de la journée et, à chacun, de dire éventuellement ses problèmes et ses critiques ;

- **le conseil extraordinaire**, animé par moi-même, qui réglait dans l'immédiat un problème grave, ou, en différé, recherchait une solution à un dysfonctionnement important, modifiait l'organisation institutionnelle.

Dans la classe coopérative, le conseil est l'institution principale de la gestion démocratique directe, par les enfants et l'adulte, d'un lieu et d'activités dont ils ont la maîtrise.

**La situation devient plus complexe dans une école où il faut en passer par des instances où des délégués représenteront leurs camarades.** Ici, il faut faire l'apprentissage de la délégation, du mandatement, de la négociation, du compte-rendu et d'une mise en oeuvre plus difficile des

---

l'ICEM)

(5) Le "président de jour" est une institution que j'ai proposée aux élèves de ma classe de CE1, en 1960, après avoir pris connaissance de l'expérience de Makarenko. Elle a permis à chacun d'être responsable à son tour et a contribué à la disparition des oppositions perturbatrices, liées au refus de suivre les directives d'un président de coopérative élu qui tendait parfois à devenir un chef plus autoritaire que l'ancien maître. Elle a aussi été un élément déterminant d'un système où chacun est tour à tour appelé à être celui qui anime et dirige ou celui qui 'obéit et reste dans le rang" (PISTRAK)

CF. LE GAL J., YVIN P., VERS L'AUTOGESTION, Cannes, Bibliothèque de l'Ecole moderne, 1971

décisions collectives. Le facteur "temps" devient plus contraignant et une condition s'impose : **l'engagement de tous les membres de l'équipe Pédagogique pour la réalisation du projet commun.**

A l'École Freinet d'Aizenay, en Vendée, quatre types de conseil ont été institués :

- **le conseil de classe** qui, outre les fonctions habituelles d'un conseil de classe coopérative, mandate des représentants aux conseils d'école, de bibliothèque, de restaurant scolaire ;

- **le conseil d'école** réunit deux délégués de chaque classe, du CP au CM2, une fois tous les quinze jours; il gère la vie de l'école (déplacements, inter - classe, projet de l'école), examine les conflits et promulgue les lois de l'école ;

- **le conseil de bibliothèque** réunit deux délégués de chaque classe une fois par semaine avec la permanente de la BCD. Il assume plusieurs fonctions :

- gérer la bibliothèque ( circulation, prêt de livres, projets, expositions, utilisation de l'espace audiovisuel) ;
- élaborer des règles de vie explicites ;

- réguler l'intercommunication classe - bibliothèque ;

- définir, en début d'année, le planning des services de rangement.

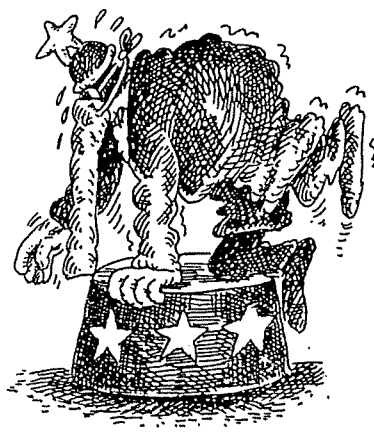
- **le conseil de restaurant scolaire** réunit les délégués de chaque classe une fois par trimestre, avec le personnel du restaurant. Il assume :

- la lecture critique des menus ;

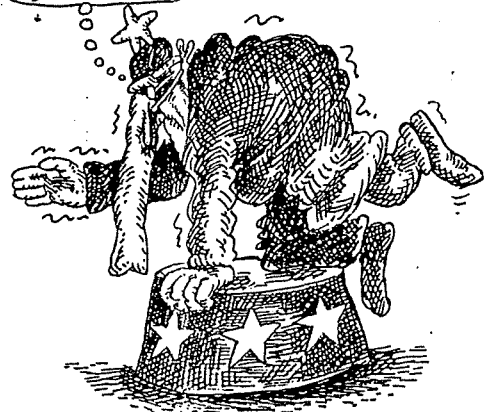
- la collecte des idées pour améliorer le moment des repas.

Dans toutes les écoles Freinet, et dans celles qui sont gérées par des équipes pédagogiques membres d'un Mouvement pédagogique, on trouve, avec des variantes ces types de conseils. Chaque classe a des institutions qui permettent aux enfants de participer individuellement et collectivement à la gestion des apprentissages et des activités.

Mais, aujourd'hui, la résolution des problèmes de comportements dans les lieux collectifs de certaines écoles et/ou l'émergence d'une volonté d'éduquer à la citoyenneté, ont généré des tentatives nouvelles susceptibles de nous apporter des éléments éclairants pour une généralisation progressive.



*ET LES GENS NE  
SE RENDENT MÊME  
PAS COMPTE DU NOMBRE  
D'ANNÉES QUI A FALLU  
POUR ME DRESSER  
À FAIRE CE TOUR...*



A NANTES, un protocole d'accord a été signé entre l'Inspection Académique, l'IUFM et la Ville. Il a concrétisé, en janvier 1994, une expérience commencée en 1991, après une réflexion engagée entre la Municipalité de Nantes et l'Inspection Académique pour promouvoir les droits de l'enfant dans le cadre scolaire.

Dans son préambule, il précise qu' **"il est dans la mission de l'école de former des citoyens et par conséquent d'initier l'enfant, comme le demandent les textes officiels à la pratique de la citoyenneté.** Ce faisant, l'école se conforme aux recommandations de la Convention internationale des Droits de L'Enfant"

Ce partenariat a pour objet de soutenir les tentatives menées dans les écoles, "pour confier aux enfants un réel pouvoir sur leur vie scolaire".

Pour Jean-Marie POUSSEUR, Adjoint au Maire, élément moteur de cette tentative dans la ville, cette expérience s'est appuyée sur la Convention Internationale des Droits de L'Enfant et sur la volonté municipale de fonder ses actions sur la consultation des "partenaires", enseignants, parents, mais aussi enfants, pour ce qui concerne leur vie scolaire et périscolaire :

- aménagement des locaux (restaurants, cours...)
- choix des menus...

Pour lui, "le vrai lieu pratique de l'exercice de la liberté c'est bien l'école. Les problèmes de pouvoir, c'est sur les lieux réels qu'ils se posent et un des lieux réels de l'enfant, c'est l'école... **C'est un terrain propice à l'éducation de la**

**citoyenneté... où les enfants sont des partenaires en situation d'éducation individuelle et collective... il s'agit de viser l'autonomie individuelle dans l'autonomie collective, de favoriser l'émergence d'une volonté collective dans laquelle chacun sera un membre souverain.**" (ASSISES DE LA CITOYENNETE DE L'ENFANT, Nantes, 6 juin 1996)

Dans cette double perspective, éducation à la citoyenneté et concertation, le conseil d'enfants, au sein de l'école, apparaissait comme la forme la plus adéquate. Mais, si la ville a compétence pour gérer les espaces scolaires et s'engager dans des transformations, ce sont les maîtres qui sont les premiers éducateurs civiques et sans eux rien ne peut se faire : **l'engagement volontaire de l'équipe pédagogique est nécessaire.**

Par conséquent, après accord de l'Inspecteur d'Académie, une concertation de la Municipalité avec les écoles et les inspecteurs concernés, mais aussi avec les organisations représentatives des enseignants et des parents d'élèves, a précédé l'engagement de quelques écoles.

Dès l'année scolaire 1991-1992, une dizaine d'écoles ont constitué des conseils d'enfants.

Un premier rapport ( rapport du 5 janvier 1993) a permis de mieux voir comment sont constituée les conseils, comment ils fonctionnent, quels objets sont traités.

Sur ce dernier point, on constate que l'action est centrée essentiellement sur l'organisation de la vie scolaire et périscolaire :

- " Aménagement des espaces : cours de récréation, restaurants, sécurité, petites améliorations ;

- Aménagement des temps ;

- Organisation des activités : cours de récréation, midi/deux heures, bibliothèque, montage de projets collectifs ;

- Evénements de l'école : Fête de Noël, de fin d'année ;

- Règles de vie, régime des sanctions, qui peuvent susciter d'importants débats ;

- Gestion des conflits ;

- Fonctionnement du Conseil lui-même."

Le premier bilan est suffisamment satisfaisant pour que la Municipalité souhaite que l'incitation à poursuivre et à développer des Conseils demeure active. Elle s'engage, pour sa part, "à solliciter à chaque occasion - pour la vie scolaire qui les concerne directement - la parole des enfants : sécurité, restauration, aménagements nouveaux, etc. en proposant toujours à l'équipe pédagogique d'être partie prenante, c'est-à-dire animatrice de cette concertation".

C'est, après ce premier constat, qu'en tant qu'enseignant - chercheur à l'IUFM, animateur d'une recherche sur "Droits de l'enfant et règlements intérieurs", je m'engage moi-même dans cette tentative, dans un partenariat qui débouchera :

- sur le protocole d'accord ;

- sur un stage en novembre 1993 qui rassemblera des représentants des écoles ayant un conseil d'enfants et organisera

une Journée des Droits de L'Enfant, à l'IUFM, avec des délégations d'enfants choisies par leurs camarades.

Aujourd'hui l'expérience s'amplifie et je me suis donné comme projet de mener une étude approfondie de ces tentatives, afin d'en dégager les éléments pertinents permettant d'éclairer et de soutenir de nouvelles équipes pédagogiques intéressées.

Un nouveau stage est proposé pour l'année scolaire 97-98, afin de permettre une mise en commun car la mutualisation des pratiques est une nécessité vitale dans le processus novateur mis en place.

L'application de la Convention internationale des droits de l'enfant, dans l'école, est donc bien en route. Mais il reste encore un important travail d'information, de formation et d'innovation à mener pour que tous les enfants puissent y vivre en CITOYENS

"On prépare la démocratie de demain, par la démocratie à l'Ecole.

Un régime autoritaire à l'Ecole ne saurait être formateur de citoyens démocrates"  
(FREINET)

"Nous ne donnons pas aux enfants les moyens de s'organiser. Irrespectueux, défiants, mal disposés à leur égard, c'est bien mal que nous en prenons soin. Pour savoir comment nous y prendre, il nous faudrait s'adresser à des experts, et les experts ici, ce sont les enfants".

(Janusz KORCZACK)

# PAROLES D'ENFANTS ...

## à propos de leur travail

Ecole ouverte Ange GUEPIN - Yves FRADIN - François LE MENAHEZE

### *A propos des projets individuels:*

Le temps de projet individuel est un moment, plus exactement plusieurs moments dans la semaine, pendant lesquels chaque enfant essaie de mener un projet.

Ce projet peut être mené seul, mais il peut également être mené conjointement avec un autre enfant qui a le même projet.

Les projets peuvent toucher à tout type d'activité :

- projets de lecture - écriture : écrire à son correspondant, écrire pour le journal, mener une enquête, texte libre, lire en BCD, lire des dialogues, lire aux petits ...

- projets mathématiques : faire des créations mathématiques, travailler ses opérations, travailler son calcul rapide, géométrie, résoudre des problèmes, s'entraîner à un brevet, travailler l'heure, faire des mesures...

- projets d'éveil : recherche documentaire, mener une expérience, démontrer - remonter un objet, ...

- projets manuels, artistiques : jardiner, faire des plantations, cuisiner, bricoler, travailler le bois, peindre, ...

- projets divers : vidéo, envoyer un fax, théâtre...

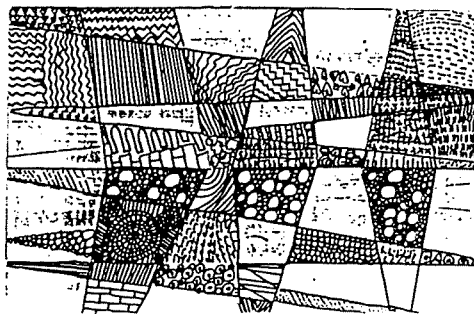
"Ca permet de préparer plein de choses pour présenter aux autres classes. On est content de faire ça."

"C'est bien. Ca permet de faire des choses qu'on n'a pas eu le temps de faire dans la journée. Le marché de connaissances, c'est bien."

"Ca permet de transmettre le savoir. (marché de connaissances) On apprend par un enfant ou par un adulte."

"On peut modeler, faire plein de choses, choses que l'on peut pas faire chez nous."

"J'aime bien. On aurait dû les prévoir dès la première année que je suis arrivé dans l'école. Il y aura des évolutions dans les projets individuels et j'aurais aimé les connaître."



"C'est bien qu'on ne soit pas tout le temps obligé de travailler, que l'on peut faire des choses qui nous plaisent. C'est bien aux classes d'être à-côté, c'est bien aussi qu'il y ait des adultes qui fassent les ateliers. C'est dommage que le bilan n'est pas fait après les projets, pour pouvoir présenter les projets et ce qui y est fait."

"C'est bien par rapport au théâtre car ça ne se fait pas pendant les récréés."

"Ca devrait être un peu plus surveillé, il y en a qui ne les suivent pas. C'est bien car ça nous permet de faire autre chose. C'est bien de varier, on a le choix des activités."

"Je souhaiterais qu'il y ait plus de sujets, plus de possibilités en "besoins" et en "plaisirs". On manque de matériel en cuisine. Il faudrait un "projet aide" pour les projets individuels."

"C'est bien, on peut faire des activités manuelles et aussi des choses que l'on peut apprendre."

"C'est très bien. c'est mieux que les ateliers que l'on faisait en début d'année car on peut prévoir ce que l'on peut faire. Il y a beaucoup de personnes qui nous aident. Ca s'adapte au travail individuel, ça peut se faire seul."

"La plupart des enfants font pratiquement que des choses qui leur font plaisir."

"Les projets sont bien, c'est dommage qu'on ne peut pas faire deux fois la

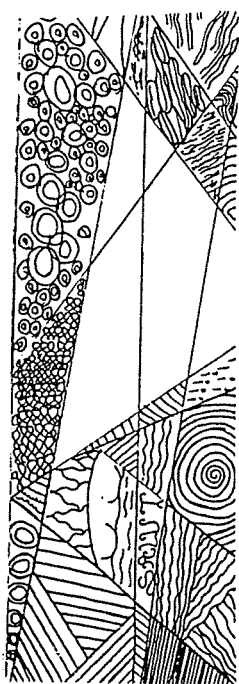
même chose dans la semaine."

"C'est bien, on peut équilibrer. En projets, on ne fait pas de trucs "chiants", on a le choix."

"C'est bien pour faire un peu ce qu'on veut et aussi pour s'améliorer."

"C'est bien d'en faire, on peut faire plusieurs activités, les brevets, on apprend plein de trucs."

... ..



## *A propos du "Quoi de neuf?" :*

"On peut raconter ce qui nous semble intéressant, on peut présenter quelque chose. Ca permet aux autres de découvrir ce que les autres ont."

"On peut exposer des choses."

"C'est bien car on peut s'exprimer, on peut dire ses malheurs, ses bonheurs, exprimer ce que l'on sent."

"On peut être animateur, ça c'est bien!"

"C'est un moment calme avant de commencer le travail individuel."

"Ca met en route le début de la journée, c'est un début en douceur. Ca a un peu perdu son nom car les choses présentées ne sont pas toujours neuves."

"Je trouve qu'il n'y a pas beaucoup de présentations d'objets cette année."

"C'est bien car on peut présenter ce que l'on a fait le week-end, des serpents, des animaux..."

"Ca nous fait apprendre des choses sur ce que les autres savent. On apprend des choses sur la vie des autres, c'est marquant."

"C'est bien mais ça fait perdre trop de

temps au travail individuel."

"Ca permet de communiquer et notamment avec ceux avec qui on ne parle pas beaucoup autrement."

"Ca permet de faire partager nos sentiments au reste de la classe."

"C'est bien sauf quand on parle de notre vie en plein quoi de neuf, c'est pas intéressant. Il faudrait qu'il n'y ait que des présentations."

... ..

*Il ne servirait à rien d'avancer des arguments "théoriques" sur la justification de ce moment dans nos classes...car il semble que, dans ces propos, tout y est :*

*l'aspect humain, relationnel*

*l'aspect social, vie collective*

*l'aspect apprentissage*

*l'aspect communication*

*l'aspect expression*

## *A propos du bilan:*

"Le soir on peut dire, aujourd'hui j'ai appris ça. Ca permet de savoir ce que les autres ont appris."

"Le bilan c'est décevant. On demande qui a appris des choses comme au marché de connaissances. Il faudrait le mettre après les projets individuels."

"Ca permet de présenter ce qu'on a fait sans attendre le lendemain."

"Ca permet d'avoir de l'aide."

"Tout le monde commence à être fatigué, donc ça ne se passe pas toujours très bien."

"On peut dire ce qu'on a aimé et ce qu'on n'a pas aimé."

"Au bilan, il faudrait pouvoir présenter

des choses que l'on a oublié au quoi de neuf."

"Ce serait mieux de demander de l'aide à la fin du bilan, pas au début."

"Il ne faudrait pas que ce soit l'animateur de jour qui décide si l'on peut sortir à 16H30, et remettre le responsable papier, et que chacun se prenne en charge pour ranger."

"Le bilan c'est pas très bien, on n'a pas grand chose à faire."

"Au bilan, il y a l'aide, c'est pas bien. Je préférerais que celui qui a besoin d'aide le demande à la personne directement."

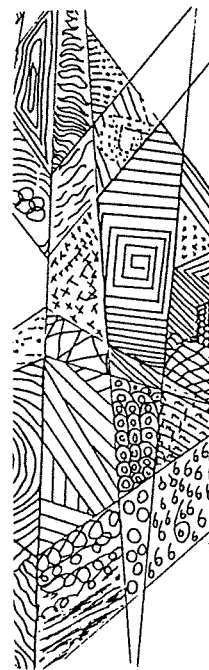
... ..

## *A propos du Conseil:*

"C'est bien car ce n'est pas que le maître qui décide, c'est l'avis de toute la classe, si on veut par exemple un cochon d'Inde. Ce n'est pas la maîtresse, le seigneur que décide tout."

"Ca permet de faire respecter les règles et de dire aux autres quand on nous a fait mal par exemple et qu'il y ait une sanction."

"Ca permet de trouver des solutions, des moments ensemble où on s'écoute, on peut régler les problèmes des autres, on peut les aider. Le Conseil permet de décider des choses pour le



Conseil d'enfants."

"Ca permet de communiquer les problèmes que l'on a, de parler, de faire des propositions, des sorties."

"Si quelqu'un nous crache dessus, on peut décider d'une sanction par exemple."

"On peut proposer des sorties, des choses que l'on peut faire et après on décide avec toute la classe."

"C'est bien que les enfants décident de pas mal de choses, c'est aussi bien que l'institutrice intervienne."

"Il faudrait des avertissements pour ceux qui parlent trop. C'est dur d'être animateur."

"Il faudrait essayer de faire autre chose. Les sanctions ne sont pas toujours justifiées, il y en a qui n'ont pas assez d'arguments pour se défendre."

"On n'a pas besoin de réagir en violence, mais en parlant."

"C'est pas très bien. Parfois on pourrait parler d'un problème sans en parler à toute la classe. Ce serait bien qu'on discute de plus de projets, de sorties."

"Au Conseil, il y a des propositions et après on décide. Et ce serait bien que ça continue l'année prochaine comme ça."

"C'est bien quand il y a quelque chose qui n'est pas réglé avec quelqu'un, et on peut faire des propositions pour les sorties."

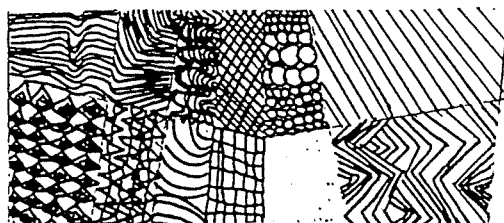
"Il faudrait une boîte aux lettres à la place d'une feuille pour le Conseil."

"On peut faire des choses intéressantes.

On peut régler des conflits."

"On peut se plaindre, faire des propositions et on en discute. Ce qui n'est pas bien, c'est que certaines choses amenées

ne soient pas prises en considération par les autres, comme les problèmes de voisinage."



"Il faudrait faire le bilan de l'animateur au Conseil pour qu'il puisse s'améliorer."

"On discute des problèmes, on en parle, ça se règle et c'est mieux."

"On peut faire des propositions quand on veut changer de place."

"Le Conseil parfois c'est long et ça prend du temps sur la récré."

"Le Conseil c'est un peu dur à animer."

*Nous retrouvons là aussi, à travers ces réflexions, l'essence même de nos institutions coopératives.*

*Pratiquement toutes les fonctions que nous donnons au Conseil apparaissent:*

*- Le Conseil, oeil du groupe: chacun peut y trouver sa place, exposer sa proposition ou son problème. Chacun peut alors se rendre compte que les autres n'ont pas les mêmes perceptions des choses qu'eux.*

*- Le Conseil, cerveau du groupe: la démarche semble claire dans leurs têtes: proposition ou problème - discussion - propositions nées du débat - prise de décision. Il s'agit donc bien d'un instrument d'analyse et de décisions collectives. Il s'agit bien aussi d'un outil d'organisation, de prévision: les activités sont préparées et prises en main par le groupe puis visualisées dans l'emploi*



du temps. Les défauts d'organisation sont également relevés: trop long, dur à animer... Une organisation nouvelle se mettra alors en place.

- Le Conseil, rein du groupe: les problèmes du groupe, les conflits individuels sont débattue, épurés. La verbalisation à la place du passage à l'acte est bien démontrée. Les enfants montrent bien l'importance de dire et d'être entendu.

Ils montrent bien aussi que cette fonction n'est pas toujours respectée, en particulier pour les problèmes moins considérés et pour ceux qui manquent d'arguments.

- Le Conseil, coeur du groupe: il s'agit du moment de langage créateur de nouveaux dynamismes. Ils l'expriment fort bien à travers la résolution des

problèmes des autres, des réseaux d'aide qui se mettent en place, du fait que les sanctions ne sont pas toujours concluantes et qu'il faut rechercher d'autres remèdes.

## *à propos de leur année scolaire,*

ce qu'ils ont préféré:

"Le voyage collectif des deux classes,

j'ai pu développer mon amitié dans les deux classes. J'ai bien aimé la découverte de plusieurs sports: l'escrime, le rugby, le hockey, ..."

"Les moments de présentation, c'est agréable de voir les autres et d'exposer."

"On a le droit de s'exprimer, l'instituteur nous laisse le temps de nous exprimer, on est libre un peu, on corrige tout seul. J'ai bien aimé que l'on travaille en cycle, tous ensemble, on apprend plein de choses, un CE2 peut apprendre plein de choses que tu as ratées."

"Ce que j'aime bien c'est que l'on a assez de temps pour faire du travail comme les maths."

"Les projets individuels, le travail sur les brevets, j'aime bien parce que j'y arrive."

"C'est bien que l'on ait deux maîtres, des classes regroupées, ça nous permet de rencontrer les autres enfants, il y a un grand esprit de groupe, c'est intéressant les classes réunies. On a deux styles de maîtres différents, c'est intéressant d'avoir deux points de vue différents de maîtres, de savoir ce qu'ils pensent de nous."

"J'ai bien aimé l'aide, c'est intéressant que les enfants puissent s'aider sans que le maître intervienne."

"Cette année il y avait plus d'entraide, il y a moins de conflits, là-dessus ça s'est amélioré."

"J'ai bien aimé les sorties de découverte ou culturelles et les exposés le lendemain."

... ..

ce qu'ils ont moins aimé:

"Quand les Conseils se passent mal, que les élèves ne sont pas attentifs, que les décisions prises ne sont pas celles que l'on voulait. c'est gênant car on ne revient pas sur ces décisions, sauf au prochain Conseil."

"Les brevets quand c'était le maître qui faisait un cours. Les brevets étaient passés un ou deux jours plus tard et c'était difficile de retenir la règle."

"La méthodologie: il y avait des sujets intéressants mais aussi des sujets fatigants comme apprendre les mots. Le Conseil, ça me fatiguait un peu, ça ne me passionnait pas, ça discute, ça discute."

"On te laisse pas beaucoup la parole lors des conflits surtout avec l'instituteur qui laisse moins de temps. Avec l'adulte c'est presque tout le temps le recours aux parents, ça me gêne. Il y a des moments où on n'a pas la parole, on ne peut pas donner son avis."

"La géographie et l'histoire car je ne connaissais pas et ça ne me donnait pas envie de connaître à cause des sujets. J'aime ou je n'aime pas, ça dépend quand j'y arrive ou je n'y arrive pas et si ça m'intéresse."

"Les cycles c'est bizarre comme démarche, comme X qui en fin de deuxième trimestre est arrivé en cycle 3."

"Les brevets, quand on se fait rembarquer sur son niveau par les autres. Les cahiers d'opérations car les niveaux ne sont pas assez équilibrés. Il faudrait des cahiers séparés de multiplications et divisions pour voir les difficultés."

"Je n'ai pas aimé le contrat à la maison, je préférerais que le maître donne des devoirs à toute la classe."

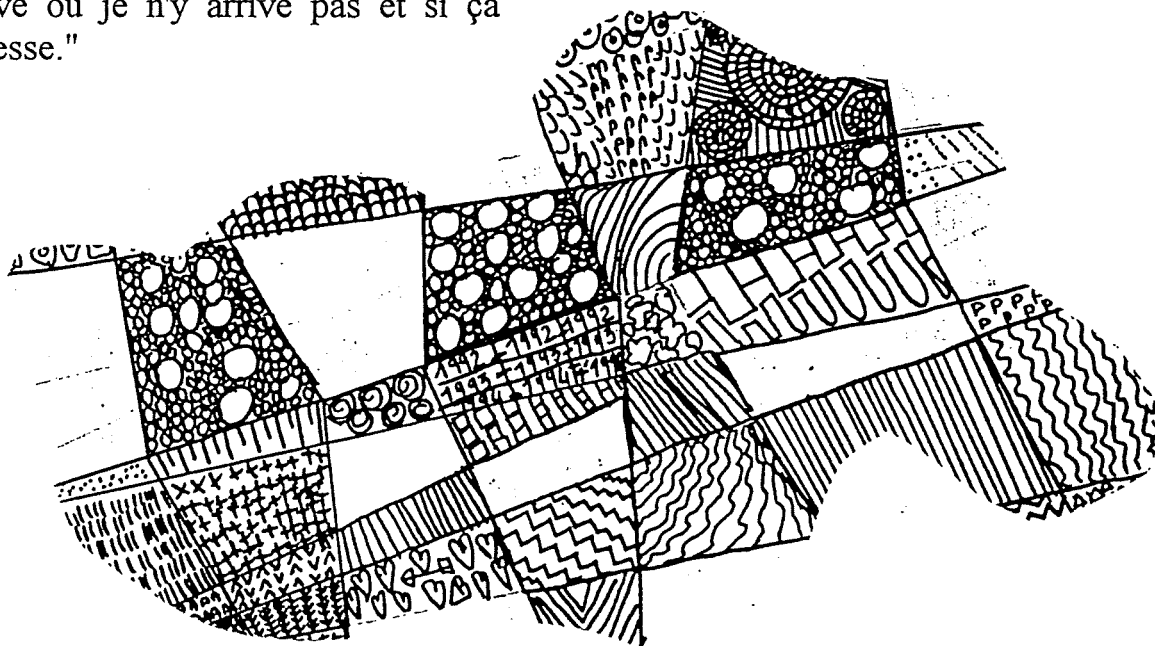
"Le travail individuel car on doit apprendre et c'est dur, on s'en lasse à la fin de l'année, il ne faudrait pas que ce soit toute l'année. Il faudrait du travail individuel mais pour tous la même chose, comme ça on a un thème, on sait ce qu'on doit faire et on n'a pas à chercher."

"Quand il faut rester trop longtemps tranquille en classe."

... ..

*Ces propos ont été recueillis en fin d'année scolaire 1995-1996.*

*François LE MENAHEZE*



# Comment démarrer le texte libre ?

Patrick ROBO, Ecole Gaveau, BEZIERS, ARTISANS PEDAGOGIQUES n° 9 . 1995

Quelques idées - conseils s'adressant à des praticiens et issus pour la plupart de la brochure "*Comment démarrer ? Guide pratique pour le débutant*" éditée par Célestin FREINET. (Les extraits de cette brochure seront écrits en encadrés)

Les quelques conseils suivants sont donnés dans un ordre d'urgence, allant du démarrage sans matériel, vers une amélioration liée à l'acquisition d'outils pédagogiques nouveaux. Cet ordre n'est ni strict ni impératif. A chacun d'en tirer ce qui l'aidera le plus et de le personnaliser en fonction de sa classe et du contexte dans lequel il travaille.

## **SI VOUS N'AVEZ AUCUN MATERIEL DANS VOTRE CLASSE**

**et si nul (ni enfant, ni adulte) n'est entraîné à cette technique, vous pouvez introduire tout de suite le texte libre qui remplacera peu à peu les "rédactions imposées". Vous nous demanderez des exemplaires de journaux scolaires... pour que vos enfants voient comment d'autres enfants comme eux s'expriment dans leurs classes.**

Il est également conseillé avant de se lancer dans le texte libre, de consulter

des ouvrages relatifs à cette technique<sup>(6)</sup> et, si possible, de rencontrer un praticien du groupe ICEM, afin de voir de plus près comment elle se pratique et comment elle s'intègre dans l'organisation coopérative de la classe (ou du moins comment elle peut aider cette organisation à se mettre en place). Mieux encore, est de venir assister à une réunion publique du groupe ICEM pour entendre des témoignages d'enseignants qui pratiquent déjà le texte libre dans leur classe (des éclairages différents pouvant s'avérer complémentaires). Lors de ces réunions également, vous pourrez consulter et demander des journaux scolaires de diverses classes.

**A jour fixe, une ou deux fois par semaine, les enfants lisent leurs textes libres à la classe. On vote pour choisir celui qui est le plus intéressant. On le met au tableau et vous l'utiliserez comme un texte de manuel pour la grammaire et le vocabulaire.**

Le "danger" à éviter, car il tuerait la richesse que peut apporter le texte libre, est de l'utiliser uniquement comme support aux acquisitions scolaires de type grammaire, conjugaison, orthographe... Le texte libre est avant tout un moyen d'expression et de communication. Il est

<sup>(6)</sup> "Pourquoi Comment le texte libre" Ed. PEMF

donc peut-être préférable de le mettre au tableau pour procéder à sa mise au point collective afin de le rendre expressif et communicable.

Quant au choix des textes libres, il n'est pas obligatoire de procéder par vote. Certains souhaitent que les enfants aient chacun un texte libre publié dans le recueil de la classe (à chaque publication) et procèdent donc à un choix suivant un ordre établi en classe, parmi tous les textes écrits. (Dans ce cas, il n'est pas question "d'obliger" un enfant qui ne voudrait pas écrire un texte - cela peut arriver - à le faire !) D'autres, dans le cas du choix à tour de rôle, demandent à l'enfant à qui c'est le tour de choisir lui-même son texte parmi tous ceux qu'il a pu écrire. D'autres possibilités de choix, adoptées par la classe, peuvent aussi exister.

**Ce ne sera qu'un petit coin d'Ecole Moderne enfoncé dans l'appareil de la scolastique, mais vous en verrez tout de suite la supériorité sur les méthodes traditionnelles et sans vie. Vous n'en tirerez peut-être que 20% de ce que l'on peut attendre dans une classe en traînée, mais ce 20% sera déjà supérieur à ce qui existe actuellement.**

Outre le fait que l'acceptation et l'accueil de cette expression libre au sein du groupe-classe permettront une reconnaissance et donc une valorisation (voire une revalorisation) de l'enfant, la technique du texte libre va apporter de la vie en classe et une base concrète, puisque basée sur le vécu, qui aideront l'enseignant à édifier son action éducative. Freinet écrivait en 1949 dans "Les Dits de Mathieu" (en établissant un rapprochement entre les enfants et un four-

neau) :

**Donnez du tirage !... Le texte libre en est un excellent moyen !**

**Les I.O. sont en général favorables à cette pratique très mesurée du texte libre dont on a constamment mesuré les avantages.**

En 1997, les I.O. sont plus que favorables au texte libre... puisqu'elles le recommandent... Oui, il est permis de penser que le texte libre est devenu obligatoire pour les instituteurs.

Malheureusement et par effet de cascade, il est devenu obligatoire pour les élèves de certaines classes § N'est-ce pas le meilleur moyen de tuer le texte libre que de le rendre obligatoire ? Ne devons-nous pas l'aider à devenir de plus en plus libre dans le sens d'une expression libérée ?

#### **PREMIERE MOTIVATION DU TEXTE LIBRE :**

**Si vous ne faites qu'un texte libre scolaire, vous risquez que les enfants n'y prennent qu'un intérêt mineur et qu'ils s'en lassent. Il faut trouver une motivation à leur expression.**

Cette motivation n'aura de véritable valeur que si elle est étroitement liée au DÉSIR de s'exprimer et de communiquer. D'où l'importance pour l'enseignant de s'attacher à faire naître ou renaître ce Désir-là chez l'enfant.

Avant toute chose, ne serait-ce que par le fait de DONNER DU SENS au Texte Libre, sans jamais oublier, comme l'a écrit René Lafitte, qu'ON ECRIT LA LECTURE DES AUTRES et qu'ON LIT L'ECRITURE DES AUTRES !



**1°. Préparez un beau journal de la classe avec reliure à anneaux ou à boulons. Vous y insérerez tous les chefs d'oeuvre de la classe : Textes Libres choisis soigneusement recopiés et illustrés, beaux dessins, textes non choisis mais qui avaient obtenu des voix. Ce sera comme un album d'honneur.**

Cet outil s'avère indispensable, d'une part pour la classe en tant que technique de Vie, mémoire du vécu, matérialisation de réussites, et d'autre part, pour toute personne extérieure à la classe (stagiaires, parents, visiteurs, supérieur hiérarchique) en tant que preuve tangible de ce qui se fait dans cette classe.

**2°- Donnez à chaque enfant un cahier d'EXPRESSION LIBRE où seront recopiés les plus beaux textes libres que vous aurez au préalable revus et corrigés si nécessaire.**

On peut aussi donner un classeur qui jouera un rôle analogue à l'album proposé ci-dessus, mais qui sera individuel.

Les "plus beaux textes libres pourront être ceux que l'enfant aura lui-même choisis, car ils seront "beaux" pour lui et surtout représenteront quelque chose dans sa pensée consciente ou inconsciente et sur le plan de son affectivité ! Sans oublier non plus que l'illustration de ces textes, de cet album personnel entre dans le cadre de cette EXPRESSION LIBRE.

Tout cela est possible dans n'importe quelle classe.

### **MOTIVATION PAR L'ECHANGE INTERSCOLAIRE :**

L'échange interscolaire est toujours souhaitable. Le délicat est de lui donner vie. La classe est emballée quand vous lui annoncez des correspondants. Et puis les lettres s'espacent; on attend des mois un colis. On perd le contact.

Cette technique de l'échange permettra, outre le fait de donner du SENS à l'expression et à la communication, d'ouvrir la classe sur le monde extérieur et ainsi d'être en prise directe sur la Vie. Quant à son aspect délicat, il n'est que trop réel sans être un argument de refus de se lancer dans un échange interscolaire. La meilleure façon de l'aborder étant de rencontrer des membres du Groupe ICEM, praticiens de cette technique, et d'échanger avec eux, oralement et pourquoi pas par écrit. Pour trouver des classes avec qui échanger, la solution est là aussi, dans ce Groupe ICEM.

**Ce que nous apportons de nouveau, c'est une technique d'échange permanent, par...**

### **LE CAHIER JOURNAL PERIODIQUE :**

**qui est envoyé régulièrement à vos correspondants qui vous envoient le leur.**

**Voici un moyen simple de journal scolaire réalisable sans matériel dans toutes les classes :**

**\* vous prenez un, deux ou trois cahiers qui constitueront le journal. Les textes choisis, ou ceux qui, en plus, seront reconnus comme intéressants, se-**

**ront reproduits à la suite et illustrés dans le cahier-journal.**

**\* à la fin du mois, ou même tous les quinze jours, vous envoyez ce journal à la classe correspondante qui vous envoie le sien. Par ce journal, vous prenez avec vos camarades des contacts de travail et de vie.**

Pour l'élaboration de ce cahier journal, il n'est pas interdit :

- que l'adulte transcrive lui-même les textes ;
- pour des enfants de niveau début CP, d'y mettre des Dessins Libres, des textes se résumant à une seule phrase même courte ;
- d'y ajouter quelques comptes rendus de la Vie de la classe, de recherches, d'enquêtes, etc.

**Pour améliorer cette correspondance, vous ferez un échange de lettres et vous pourrez déjà avoir un rythme bénéfique de correspondance :**

- un cahier journal tous les 15 jours ;
- des lettres tous les 15 jours ou tous les mois;
- un colis tous les mois,

**tout cela, après entente avec vos correspondants.**

Pour les lettres, il s'agit de lettres collectives (la classe écrit à la classe généralement pour commencer ce type d'échanges), et de lettres individuelles (un enfant écrit à un enfant) qui sont elles aussi, des TEXTES LIBRES, en totalité ou en partie.

Quant au colis, il peut contenir différentes choses, issues des

productions de la classe, productions collectives et/ou individuelles. Ces échanges peuvent difficilement être plus fréquents mais ils peuvent très bien être plus éloignés dans le temps (sans trop quand même pour ne pas faire tomber l'intérêt et le plaisir). Inutile de préciser également que pour l'enrichissement de ces échanges, les enseignants correspondants doivent échanger entre eux à chaque envoi de lettres et même entre.

**Tout cela est à la portée de toutes les classes.**

**LE CAHIER JOURNAL DACTYLOGRAPHIÉ :**

**3 au 4 exemplaires. Si machine à écrire, les textes pourront être tapés à 2, 3, 4 exemplaires (avec carbone), ce qui permettra une intensification des échanges.**

Cette technique permettra aussi à chaque classe d'avoir deux ou trois classes correspondantes à la fois ! Attention, pour la machine à écrire, utiliser du carbone machine et pour le stylo-bille du carbone "écriture à la main". Pour le graphisme des illustrations, on pourra utiliser la duplication au stylo.

Bien entendu aujourd'hui on peut utiliser les services de la photocopie !

**LE JOURNAL POLYGRAPHIE :**

**Sans rien changer à votre travail, vous arriverez tout naturellement au journal polygraphié au limographe. Le texte élu est tapé ou écrit sur stencil et tiré à 40 ou 50 exemplaires pour les enfants et les correspondants.**

Si l'on ne possède pas encore un limographe (outil de duplication rapide qui

utilise la propriété des stencils perforés de laisser passer l'encre spéciale -pour duplicateur à encre- uniquement à l'endroit où ils sont percés. On peut s'en construire un et même plusieurs.

Pour cela contacter le groupe ICEM. Cet appareil autorise son utilisation par tous les enfants, même ceux des petites classes. On peut réaliser un journal polygraphié au duplicateur à alcool que l'on trouve dans les écoles. Et puis, aujourd'hui... la photocopie est de plus en plus utilisée.

Par cette technique, chaque enfant de la classe et des classes correspondantes aura à sa disposition "personnelle" le cahier journal de la classe et celui de la classe correspondante.

#### **LE JOURNAL IMPRIME :**

**Et vous arriverez naturellement, le moment venu, si vous en avez la possibilité, au journal imprimé. (Voir toutes les indications techniques sur mon livre : "Le journal scolaire").**

Il existe maintenant d'autres moyens complémentaires permettant de s'équiper et de se lancer dans l'imprimerie en classe et dans le journal scolaire... sans oublier bien entendu le traitement de texte sur ordinateur. Pour cela se renseigner auprès du groupe ICEM.

Attention ! la législation française impose à tout éditeur de journal (même scolaire) de le déclarer officiellement. Pour cela, demander les imprimés au groupe ICEM (de n'est pas compliqué à déclarer !).

**C'EST PEU A PEU QUE MAITRES ET ELEVES SENTIRONT LA SUPERIORITE DE CES TECHNIQUES.**

## *Quelques compléments sur le texte libre*

### Sa définition :

(in Vocabulaire de l'Education, MIALARET G., P.U.F.)

Souvent confondu à tort avec la rédaction libre. L'élève ou le groupe d'élèves écrit ce qu'il veut, quand il veut, sous la forme qu'il veut. Mais, ce morceau de vie, cette expression directe de la pensée intime de l'enfant ou de l'adolescent peuvent être explicitées, affinées, au cours d'échanges critiques, de confrontations entre l'auteur, un groupe de camarades, le maître, à la seule condition que toute intervention écrite s'inscrive dans la sensibilité et la vérité du texte.

Le texte libre ne peut porter tous ses fruits que par la correspondance, le journal scolaire, la coopérative, qui ajoutent à cette technique épanouissante de construction vivante de la langue, une dimension sociale et humaine.



## Des suggestions pratiques :

(d'après un autre "Comment Démarrer")

IMPASSES	VOIES LIBRES
- Trop de textes	<ul style="list-style-type: none"><li>- Choix plus fréquents</li><li>- Partager la classe en plusieurs groupes</li><li>- A la présentation des textes, chacun lit tous ses textes mais n'en propose qu'un seul pour le choix. Il recopiera les autres sur son album personnel ou pour son correspondant.</li></ul>
- Pas assez de textes	<ul style="list-style-type: none"><li>- Choix plus fréquents</li><li>- Donner des occasions (sorties)</li><li>- Attitude plus aidante du maître et des élèves</li><li>- Relever les thèmes à texte libre lors de l'entretien du matin</li><li>- Magnifier davantage les textes par l'affichage en classe, l'illustration, le journal de classe, la correspondance</li></ul>
- Les enfants trichent (texte écrit par l'adulte ou copié)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Discussion et décision prise par le groupe classe (en conseil par exemple)</li><li>- Rejet systématique du texte en expliquant pourquoi</li></ul>
- Pauvreté des thèmes	<ul style="list-style-type: none"><li>- Donner des occasions (sorties)</li><li>- L'expression de l'enfant (effort créateur) doit prendre le pas sur l'utilisation à outrance du texte pour des acquisitions</li><li>- Avec des enfants non habitués à cette technique, il faut quelques semaines ou mois avant que le texte libre se "déscolarise" et s'enrichisse</li><li>- Importance de la part du maître</li></ul>

## Le texte condensé :

(in Mémento O.C.C.I. publié par le groupe ICEM 34)

Le texte libre, tout le monde connaît. Technique hasardeuse et sans valeur, trouvée par des praticiens "modernes" (1925), elle fut aspirée, reconnue par les hautes sphères, puis réinjectée par instructions officielles, administrée par voie hiérarchique, par la voix de nos maîtres : conseillée, recommandée, au milieu d'autres exercices judicieux quand l'expression libre devint officiellement obligatoire.

Maladresse, incompetence, ou inéluctabilité institutionnelle, tout ce qui touche la pédagogie officielle semble voué au dépérissement ou à la pourriture.

Le texte libre, avant même d'être utilisé sérieusement, sera dépassé, remplacé, par d'autres gadgets en vogue. Ceux qui l'utiliseront encore seront alors "retardé" ou "rétrogrades". Avant d'être efficace, le recyclage ne peut être qu'obligatoire. Afin de désinfecter l'objet atteint, des praticiens n'ayant pas attendu mai 68 pour innover (7) ont essayé (pour aider d'autres praticiens) de gratter la gangue de discours et considérations, pour retrouver l'essentiel, l'ossature. Ils sont arrivés à ce squelette qui ne prétend pas remplacer un être vivant.

## Ecrire à qui ? Pourquoi ? Quand ? Avec quoi ? ...

Nous avons tous appris à écrire. Combien d'adultes écrivent, aiment écrire ? Peut-être avons-nous surtout appris à transcrire, à ne pas faire de fautes. S'agissait-il de former des scribes ou des écrivains ? Les élèves, en ce temps-là, avaient-ils le droit d'écrire ce qu'ils voulaient ? Ils ont officiellement cette autorisation ; le texte libre va-t-il devenir obligatoire ?

## J'écris quand j'ai quelque chose à dire /

A quelqu'un qui m'intéresse, avec qui je voudrais m'entendre, mais qui ne peut pas m'entendre (soit parce qu'il est loin -correspondance- soit parce qu'il n'est pas unique -diffusion-)

## J'écris poussé par le désir de (me) dire /

Tiré par l'espoir d'être entendu et compris, sollicité par l'autre, aidé, encouragé par le groupe dont je fais partie.

## J'écris parce que je sais écrire :

... et je sais écrire parce que j'écris, parce que je possède les outils nécessaires (papier, stylo, duplicateur, imprimerie...)

---

(7) le texte suivant est extrait du MEMENTO GET - 1974 (Groupe d'Education Thérapeutique)

J'écris ce que je veux :

... quand je veux, comme je veux, comme je peux, à qui je veux... parce que je suis libre de ne pas écrire, et placé dans une situation qui m'oblige à écrire.

## *Exercices :*

1) Remplacez ces "JE" par "IL" et ces "IL" par le nom de n'importe lequel de vos élèves.

2) Ayant vérifié que tous ont la possibilité d'écrire, et constaté que tous n'écrivent pas pour l'instant, parlez de "ces enfants-là", paresseux, timides, dysgraphiques.

Pensez aussi à "inhibition", à "réaction de défense"... Vos élèves ont peut-être un passé scolaire et familial...

3) Remplacez ces "JE" par "JE", et ne croyez pas ceux qui prétendent que ceci est aussi valable pour les adultes militants pédagogiques. Pour cela, il suffit de compter ceux qui prétendent : "Je n'aime pas écrire"...

**Créer, c'est donner une forme à son destin.**

**A. CAMUS**

**Les enfants sont tout, sauf ce qu'on leur enlève.**

**J. PREVERT**

# Publications et stages

## Secteur international

Pour vous abonner au bulletin international (4 numéros), adressez un chèque de 100F à :

**C. LEGO**  
**2, square de Sendai**  
**35700 RENNES**

Ce bulletin peut également être envoyé, via E-Mail Internet "sans photo" sous forme de document Publisher

E-Mail

**christian.lego@freinet.interpc.fr**

## IDEM 68

Un dossier préparé par un groupe de travail de l'IDEM68 et édité par les Chantiers Pédagogiques de l'Est pour donner à voir où, quand, comment dans le quotidien d'une classe fonctionnant en pédagogie Freinet, l'enfant a la possibilité d'être et de grandir en citoyen. Règlement : 68 francs (frais de port inclus), par chèque à l'ordre de l'IDEM 68 à :

**B. MISLIN**  
**21, rue de Ferrette**  
**68480 DURMENACH**

## Stage arts plastiques

En projet : un stage arts plastiques au lac de Vassivière (23 - Creuse) du 5 au 12 juillet 1997, pour pratiquer les arts plastiques. Thème de réflexion /

Les processus de la création chez l'enfant et l'adulte. La globalisation des apprentissages. Comment amener des enfants au musée ? Comment faire des arts plastiques avec rien ?

Prévoir une participation financière d'environ 1300F (pension complète + frais pédagogiques) pour les 7 jours. Renseignements et inscriptions :

**A. JOYEUX**  
**51, rue Curie**  
**95830 CORMEILLES EN VEXIN**  
**01.34.66.43.91**

## Stage national du secteur vidéo

Un projet de stage de formation, réflexion sur les pratiques de la vidéo à l'école est à l'étude.

Il se déroulerait fin août dans la région Sud-Ouest. Renseignements et préinscriptions :

**J.L. SERRES**  
**Le Port**  
**24130 LE FLEIX**  
**05.53.24.61.45**

## Stage national du Chantier Math

Le Chantier Math prépare un stage pour la Toussaint 97. Ce stage, comme le précédent, explorera l'articulation entre création mathématique et recherche mathématique.

Il permettra à chacun de se cultiver tant en pédagogie qu'en mathématique.

Renseignements et préinscriptions :

**P. BERTRAND**

**11, rue de la Croix de Mission**

**29340 RIEC SUR BELON**

**02.98.06.46.06**

## Stage National

Un stage national d'initiation à la pédagogie Freinet du 24 au 28 août en région parisienne :

**"Pourquoi et comment s'engager dans la pratique de la pédagogie Freinet ?"**

Chaque enseignant est libre de ses pratiques. Opter pour la pédagogie Freinet, c'est faire un choix pédagogique, mais aussi un choix philosophique et un choix de société. Dans le contexte actuel de grand questionnement sur le monde de l'éducation, sur les finalités de l'école, sur les problèmes de violence, l'ICEM a une expérience à faire partager.

**Objectifs du stage :**

- Offrir un temps, un lieu de réflexion sur ce que peut être une éducation globale qui réponde aux besoins des enfants et de la société,

- Donner à chacun les moyens de démarrer en pédagogie Freinet.

**Formateurs :**

Enseignants, militants de l'ICEM, praticiens chercheurs.

## **Déroulement :**

Vivre des séquences pédagogiques, participer à la vie et à la gestion coopérative du stage, à des ateliers de pratiques, à des ateliers de réflexion, à des débats, expérimenter des stratégies, des techniques, des outils, des démarches.

Hébergement en pension complète sur cinq jours.

Nombre de places limité.

Renseignements et préinscriptions au

**Secrétariat ICEM**

**18, rue Sarrazin**

**44000 NANTES**

**02.40.89.47.50**

**Fax 02.40.47.16.91**

## Stage Production d'écrits

Le CA de l'ICEM a prévu l'organisation d'un stage de production d'écrits.

**Objectifs :**

- Alimenter nos supports : écrits Coopération Pédagogique, le Nouvel Educateur, les éditions et autres bulletins de départements et de secteurs.

- Echanger sur nos pratiques, les formaliser et prendre le temps de les écrire.

Vos demandes et propositions seront les bienvenues. Inscriptions de principe avant le 1er avril au secrétariat ICEM (voir adresse ci-dessus)

## Renseignements

complémentaires :

**3614 EDUCAZUR**

Taper "**BALS**".

Suivre "**Vie de l'ICEM**"

Choix 4 "**Stages et formations**".

**JOURNÉES D'ÉTUDES 1997 : 14 au 19 avril au LYCÉE HÔTELIER DE BIARRITZ**  
**Fiche d'inscription à retourner au**  
**Secrétariat National - 18, rue Sarrazin - 44000 NANTES**  
**pour le 25 mars 97**

NOM : Enseigne en :  maternelle  collège  IUFM  
 Prénom :  primaire  lycée  université  
 Adresse :  enseignement spécialisé  autre  
 Code Postal : Ville :

Adhérent ICEM 1997:  oui  non

Membre du secteur .....

Membre du groupe départemental .....

Souhaite une salle de travail  OUI  NON

Matériel souhaité : .....

Hébergement envisagé :

Chambre au lycée hôtelier  Hôtel  Camping (très proche)

Remplir le tableau ci-dessous suivant les prestations désirées :

Prestations	Lundi 14 Quantité	Mardi 15 Quantité	Mercredi 16 Quantité	Judi 17 Quantité	Vendredi 18 Quantité	Samedi 19 Quantité	Total	A régler
Petit Déj.							..... x 15 f	
Repas midi							..... x 45 f	
Repas soir							..... x 45 f	
Chambre à 2							..... x 70 f	
Chambre à 3							..... x 45 f	
Frais d'inscription adhérent							200	
Frais d'inscription non-adhérent							300	
							<b>TOTAL</b>	
							Arrhes 50 %:	

Joindre à cette fiche d'inscription un chèque d'arrhes équivalent à 50% du total à payer établi à l'ordre de « ICEM » ainsi qu'une enveloppe libellée à vos nom et adresse affranchie à 4,50 francs

**AUCUNE DEMANDE D'HÉBERGEMENT AU LYCÉE HÔTELIER  
 NE POURRA ÊTRE PRISE EN COMPTE APRÈS LE 25 MARS.**

# IDEM 44 - Pédagogie Freinet

## Abonnement et adhésions

Chantiers 44 est le bulletin d'information, de communication et d'échange de l'Institut Départemental de l'Ecole Moderne - Pédagogie Freinet.

Un outil d'information, pour tous ceux qui veulent mieux connaître la pédagogie Freinet et les activités du mouvement Ecole Moderne, un outil de communication, pour rencontrer d'autres qui recherchent, pour entrer en contact et ne pas rester seul, un outil d'échange, pour témoigner à la fois de ses réussites, de ses échecs, pour s'entraider, montrer aux autres mais aussi demander de l'aide, pour confronter sa pratique avec celle des autres et l'approfondir par des essais de théorisation.

Chantiers 44 est un outil indispensable pour tous ceux qui cherchent à améliorer leur pratique quotidienne de la classe et la vie à l'école.

### Année scolaire 1996-1997

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète : .....

Téléphone : .....

Lieu de travail : .....

Classe : ..... Téléphone : .....

Abonnement à Chantiers 44 (5 numéros par an): 80 F

Adhésion et cotisation au Groupe Départemental: 80 F  
(elle est un soutien très utile au fonctionnement du groupe)

Adhésion et cotisation à l'I.C.E.M. national: 250 F  
(soutien financier aux activités nationales)

Total 

Ci-joint un chèque de .....F à l'ordre de IDEM 44, CCP 448 OOE NANTES

à .....

Signature

le.....

Renvoyer à : Yves FRADIN 21, rue de Vendée 49270 SAINT LAURENT DES AUTELS Tél. 02.40.83.71.46

Déleg. départ. : Patrice JOUNOT 3, impasse de la Ronde 44690 CHATEAU THEBAUD 02.40.06.54.64

Abonnements et rédaction :

*Yves FRADIN*

*21, rue de Vendée*

*49270 SAINT LAURENT DES AUTELS*

Imprimé avec le soutien de la ville de REZE

CPPAP 56211